

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Investissez dans vos futurs collaborateurs

Université Côte d'Azur est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage (fraction des 13% : « solde » de la taxe).

Annonce de versement

par chèque par virement

Affectation de votre versement

Montant :

Composante : **Ecole Universitaire de Recherche
Digital Systems for Humans (EUR DS4H)**

Formation :

N° UAI : **0062227N**

Nom OPCO :

SIRET Entreprise :

Responsable de la Taxe et/ou Personne à remercier

Société :

Nom Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Date limite de versement :

31 mai 2022

Contactez :

Votre service financier

Votre expert-comptable

Votre contact

Relations Entreprises

Maïa HAUTIER

maia.hautier@univ-cotedazur.fr

[https://ds4h.univ-cotedazur.fr/
taxe-dapprentissage-2022](https://ds4h.univ-cotedazur.fr/taxe-dapprentissage-2022)

Ce bordereau doit être envoyé par courrier à :
Agence Comptable Université Côte d'Azur - 89 avenue George V - 06046 Nice Cedex 1

Versement par virement

Titulaire du compte :

AC Université Côte d'Azur Agence Comptable

IBAN : FR76 1007 1060 0000 0010 0682 291

BIC : TRPUFRP1

Motif : TA + Nom de la formation + DS4H + SIRET de l'entreprise

Versement par chèque

à l'ordre de

M. l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur